



« Le principal lien de toutes les sociétés et de tous les corps c'est l'Union »

www.cgt-asps.fr

Mars 2016

Le Parvis sous Surveillance ...



Directeur de publication : HAMELIN Jean Claude. Responsable de la rédaction : CHOUGUI Krimo.

Journal numéro 12

Prise entre le torrent d'un parti socialiste contesté et d'une droite renforcée par le succès des régionales, Hidalgo doit sauver sa peau en prônant une lutte acharnée contre les incivilités et au passage renflouer les caisses de la municipalité qui affichent un trou abyssal.



Mais madame la Maire veut tout faire à moindre frais en maintenant le moratoire sur le recrutement des agents de la catégorie C.

Un stratagème vieux comme le monde « Déshabiller Jean Paul pour habiller Jean Pierre » Là est la solution ! Un transfert d'agents d'un corps de métier à un autre. Tous se retrouvant accomplir des missions auxquelles ne sont pas destinés.

« Ce n'est pas avec le ramassage des mégots et des poubelles que le blason de Paris sera redoré »



« Page 4 : Les vigiles bientôt armés »

« Page 12 : 10ème anniversaire »

« Page 7 : Déclaration du droit de retrait »

Stage de formations syndicales :

Le dernier lundi ou vendredi de chaque mois (ISVP)
Le dernier jeudi de chaque mois (AAS)
Lieu : la bourse de travail 75010

CT « réforme LCI » : le 04 avril 2016
CAP des ISVP : le 07 avril 2016
CAP des ASS : le 12 avril 2016
Lieu : Hôtel de Ville

Liberté d'expression en danger

Hasard de calendrier ou pas, la date des attentats sanglants associe au vendredi le nombre 13 chiffre de toutes les superstitions, également considéré comme destructeur d'harmonie par certains adeptes de la numérologie. Depuis la mythologie grecque païenne, passant par l'église catholique jusqu'à Loki le dieu nordique sa réputation sanguinaire n'a fut jamais contesté. Hélas les événements lui ont toujours donné raison. Et voilà, la république laïque foudroyée par les croyances qui somnolent dans notre imaginaire collectif. Les Français la veille frappés dans leur chair se réveillent le lendemain ligotés par des mesures d'exception issues de l'état d'urgence décrété par le Président de la République à Versailles. Le lieu est tout un symbole, Est-ce un rétropédalage dans le temps vers un passé où le régime était totalitaire ?

achevé l'examen du texte, validant ainsi sa mesure la plus décriée, (les boîtes noires qui surveilleront le comportement des internautes par des algorithmes). La pétition qui circule sur le net a reçu un vrai plébiscite récoltant plus de 100 000 signatures au grand dam des médias traditionnels qui prônent l'intérêt premier de la nation.

Sur le site Ni Pigeons Ni Espions, une pléthore d'opposants au texte : citons pour exemple l'INRIA, le conseil national du numérique, Libération, Framasoft, Mediapart ou encore OVH. On pourrait aussi évoquer le portail de recherche Mozilla, qui se dit fortement préoccupé par la loi Renseignement comme bonne partie de syndicats et d'associations de défense de droit de l'homme.

Aujourd'hui, certains esprits inquiets se dressent et élèvent leurs voix. L'opposition au projet de loi sur le renseignement prend de l'ampleur sur les réseaux sociaux alors que l'Assemblée nationale a

Plume



Jean Claude HAMELIN	Secrétaire général—Elu CT Central—Elu CT DEVE	Bureau—CE	06 86 82 18 53 - jeanclaud.hamelin@gmail.com
Benjamin RAKA	Secrétaire— Orga—Collecteur— Elu CT —CT DEVE	Bureau—CE	06 71 89 44 92 — benjaminraka@yahoo.fr
GEORGES Fernand	Trésorier	Bureau—CE	jojogfd@9online.fr
CHOUGUI Krimo	Propa— Presse— Elu CAP DPP	Bureau—CE	k.chougui@gmail.com
CISSE Seydou	Adjoint Juridique	Bureau—CE	06 85 99 67 56 — cissesey@orange.fr
FREMONT Frédéric	Elu CAP —CT DPP	CE	fremont_fred@yahoo.fr
HSU Philippe	Référent DPP—ISVP	CE	06 31 41 91 92 — philippe.hsu@dbmail.com
ABDENNOURI Abdenour	Référent DPP—AAS Mairie	CE	06 80 80 77 03—ninovaldanou@hotmail.com
MONOT Patrick	Référent DDEEES—AAS	CE	tonomjean@yahoo.fr
OURABAH Ahmed	Référent DPP—CDN	CE	06 50 64 64 57 ahmed.ourabah@paris.fr
BILON Jules	Référent DEVE cimetièrè— DOM TOM	CE	06 22 98 11 45—jules.bilon@sfr.fr

Réforme LCI « un projet mercantile »

Nul ne remet en cause la cohérence du regroupement de tous les agents de la Ville dépositaires d'un pouvoir de Police au sein d'une seule et même direction (baptisée DPSP : direction de la prévention, de la sécurité et de la protection) , mais rien qu'à la lecture de l'intitulé « Réforme de la lutte contre les incivilités » la confusion s'installe. Qui ? Quoi ? Comment ? Où ? Des interrogations tout à fait légitimes.

La raison est toute simple, une multitude de lapsus de communication et un projet plus que sommaire. *Nous dit-on qu'il est évolutif... Le politique n'a pas encore tranché... Le cadre reste à peaufiner... Il faut développer les outils de pilotage.*

En revanche de COSU en COSU, la bête immonde sort du bois et les partenaires sociaux se voient pris au piège d'un dialogue qui n'a jamais eu lieu. Unanimement, tous les syndicats reconnaissent leur rôle d'observateurs comme les représentants de l'ONU sur les terrains de guerres.

Les dernières déclinaisons automne-hiver de la réforme mettent en exergue des fiches de poste qui semblent peu ou prou rédigées et voire même incompatibles avec l'organisation explicitée par le directeur de la DPP.

Au-delà des slogans portés par le politique, nous sommes face à une réforme mercantile qui soutient un système répressif à travers une verbalisation à outrance sans se soucier de la spécificité des corps engagés.

En 2016, la Maire de Paris veut nous faire croire qu'un agent d'accueil et de la surveillance, un inspecteur de sécurité, un agent de la surveillance de Paris et un technicien de la propreté ont tous la même vocation et qu'ils peuvent tous travailler de concert. Mais pourquoi, n'ont-ils pas

passé le même concours ?

La réforme en DATA, une Big Direction avec plus de 1200 agents verbalisateurs, une centaine de catégorie B, une vingtaine de cadre A pour les chapoter, des cycles horaires et des statuts subtilement revisités, des fiches de postes polyvalentes et la porte ouverte au reclassement hors corps des agents inaptes au terrain? Au bout du compte, tous les partenaires sociaux sont engagés dans une partie de Poker où le seul gagnant est l'organisateur, le cas échéant l'administration. Quant aux agents ils sortiront des décombres avec des séquelles graves et irréver-



sibles.

Seule une mobilisation forte et déterminée changera l'équation.

Plume

Les vigiles bientôt armés ?!



AU LENDEMAIN DES ATTENTATS DE NOVEMBRE, LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR VEUT CRÉER UN STATUT D'AGENT DE SÉCURITÉ RENFORCÉE ».

Dans les coulisses de la place Beauvau et sous la houlette de monsieur Alain BAUER, Bernard Caseneuve s'apprête à donner l'habilitation du port d'arme aux vigiles privés. Il est vrai que nul homme politique ne peut rester indifférent aux conseils du transversal BAUER. Mais qui est donc Alain BAUER ? Le héros de 24 chrono ? mais NON je déconne !

En effet, Le Figaro a révélé que le Conseil national

Selon Wikipédia :

Alain Bauer, est un professeur de criminologie appliquée au Conservatoire national des arts et métiers et consultant en sécurité français. Auteur d'une trentaine d'ouvrages sur la franc-maçonnerie et d'une quarantaine sur la criminalité, Consultant de Nicolas Sarkozy et Manuel Valls sur les questions de sécurité et de terrorisme, après avoir été dans la même situation auprès du ministre de l'Intérieur (et de ses prédécesseurs depuis Jean-Pierre Chevènement). Certains sociologues et juristes ont critiqué ses travaux sur le sujet, contestant leur validité scientifique.

Il a également été grand maître du Grand Orient de France

des activités privées de sécurité (Cnaps) prépare le terrain pour la modification du statut des vigiles à l'assimiler à celui des convoyeurs de fonds en créant un métier d'agent de surveillance renforcée (ASR).

YES ! WELCOM chez l'oncle Sam

Même chez les socialistes, les voix discordantes sont muettes pour ne pas dire muselées. Néanmoins certains préfets ne s'en donnent pas à cœur joie. Ils sont encore peu enclins voire réfractaires à délivrer ces permis. Mais un bon préfet c'est pire qu'un ministre « Ferme la !!! ou dégage ».

Parce qu'ils veulent nous faire croire que l'enjeu majeur de l'armement des agents privés est de concentrer les policiers et les gendarmes sur les missions régaliennes. Mieux encore, ces derniers réclament le transfert de certaines de leurs missions comme l'accompagnement des détenus, les gardes statiques ou la



protection des hautes personnalités aux vigiles.

Au-delà de la crise économique ou politique, nous vivons une crise de valeurs grave. Le curseur de la normalité bouge sans cesse au gré des mouvances et des lobbys tel un bateau ivre au creux d'une mer déchainée. Triste réalité.

En dehors des métiers spécifiques tel que :

- les convoyeurs de fonds, les agents de sécurité internes de la SNCF (la SuGe) et des agents de sécurité interne de la RATP (le GPSR), qui sont armés "par défaut" (armes de 6ème et 4ème catégorie pour certains),

- les agents de sécurité privée créée par des propriétaires ou exploitants d'immeubles d'habitation (le GPIS).

Tous les autres agents de sécurité ont par principe l'interdiction de posséder une quelconque arme pour effectuer leurs missions. Sauf que le décret d'application n° 2013-700 du 30 juillet 2013 relatif au contrôle des armes dans son article 32, donne la possibilité aux agents de sécurité - via le client/donneur d'ordre - de détenir (sous réserve d'un agrément du préfet) des armes de catégorie B ou C ! Alors que précédemment, les lacrymogènes supérieures à 100 ml (poivre ou CS) se trouvaient classées en 6ème catégorie et donc, ces derniers en étaient interdits

En dehors des métiers spécifiques tel que les

- convoyeurs de fonds

- agents de sécurité internes de la SNCF (la SuGe) et des agents de sécurité interne de la RATP (le GPSR), qui sont armés "par défaut" (armes de 6ème et 4ème catégorie pour certains),

La station debout pénible

Nous les avons tous ressenties – douleurs aux pieds, jambes raides et douleurs dans le bas du dos, tous résultant de longues heures de travail en station debout. Si ces maux ne sont peut-être pas considérés comme de sérieuses blessures professionnelles, ils ont bel et bien des effets néfastes sur la santé et la sécurité des agents de surveillance et de sécurité. Les agents fatigués et souffrants sont moins vigilants, ce qui augmente le risque d'intrusions.

En règle générale, les effets de la station debout prolongée peuvent être éliminés ou réduits au niveau de l'organisation de l'espace de travail et de la conception des postes de travail. Un poste de travail bien pensé, combiné à un travail bien conçu, permet aux agents de maintenir une position équilibrée sans imposer de stress au corps.

Quelles conditions de travail aggravent la station debout prolongée?

La station debout prolongée peut progressivement empirer la posture. Généralement, les agents commencent à s'affaisser et à déplacer leur poids d'une jambe à l'autre pour atténuer la pression. L'affaissement favorise une posture statique et rend les agents moins vigilants et moins actifs. Si cette position inconfortable est maintenue pendant de longues périodes, il peut en résulter des problèmes de circulation comme l'enflure des pieds et des jambes.

Ces conditions surviennent habituellement lorsque le travail est conçu sans qu'on ait tenu compte des caractéristiques du corps humain. Lorsque les besoins fondamentaux de chaque agent sont négligés dans la conception d'un poste, le travail peut causer un certain inconfort à court terme et mener tôt ou tard à des problèmes de santé graves et chroniques.

Comment le corps réagit-il à la station debout prolongée ?

⇒ Insuffisance de retour sanguin dans les pieds

des articulations

⇒ Fatigue des muscles de posture

En fait, lorsqu'on reste debout pendant de courtes périodes de temps, le corps se trouve dans une de ses positions les plus confortables. La courbure lombaire est maintenue de façon naturelle,

la colonne vertébrale est bien soutenue et les organes internes du corps sont dans une position détendue et naturelle. Toutefois, le fait de travailler debout régulièrement peut causer les problèmes de santé suivants : douleurs aux pieds, enflure des jambes, varices, fatigues musculaires généralisées, douleurs dans le bas du dos, raideurs articulaires de la nuque et des épaules.

Une période prolongée en station debout, sans pause pour se dégourdir les jambes, entraîne une accumulation locale de sang dans les jambes et les pieds. Lorsque cette position est maintenue continuellement, pendant de longues périodes, il peut en résulter une inflammation des veines. Cette inflammation peut s'aggraver au fil du temps et se transformer en varices, un problème chronique et douloureux. Cette position, maintenue trop long-

temps, peut également entraîner un blocage temporaire des articulations de la colonne vertébrale, des hanches, des genoux et des pieds, blocage qui peut donner lieu à des maladies articulaires attribuables à une dégénérescence des tendons et ligaments.

Que peut-on faire ?

En l'absence de lois spécifiques, les agents et les représentants peuvent réduire les risques liés à la station debout prolongée par :

- Choix de travailler assis ou debout à volonté (tabouret assis/debout),
- Un siège pour prendre appui si le travail exige que le travailleur reste debout,
- Adopter un rythme de travail approprié,
- Offrir de fréquentes pauses,

A.A



Relent de scandale

Les conditions du déroulement du concours de recrutement des Techniciens de la Tranquillité Publique et de la Sécurité (TTPS) de la DPP, ouvert le 14 décembre dernier posent un sérieux problème de régularité des opérations. La composition du jury de ce concours est en effet pour le moins singulière : n'y figurent que des fonctionnaires de la DPP, un groupe issu de la seule DPP auxquels on a adjoint, pour satisfaire à l'obligation de parité hommes-femmes imposée par la loi, deux élues de « Communes voisines de Paris ». Hormis ces deux exceptionnelles

plus à une réunion interne et qui se déroule dans les murs de la DRH. Autre signe qui veut détromper et faire croire qu'il ne s'agit pas d'une sélection interne à la DPP : la DRH assure le secrétariat de ce qu'on a peine à considérer comme « CONCOURS INTERNE-CONCOURS EXTERNE DE LA MAIRIE DE PARIS », tel qu'il était annoncé. Tout ce monde se retrouve à la DPP même si on a déplacé les deux élues de « Communes voisines de Paris », le décor des lieux, et la secrétaire de la DRH.

Sans surprise, une forte proportion des lauréats sont eux aussi issus de la DPP. L'ordre endogamique a fait bonne génération. Et puis un juré ne peut s'abstraire des affinités qu'il a avec son agent candidat. Le résultat s'est avéré conforme aux pronostics, mais sans toutefois atteindre les scores de la Biélorussie ou d'un quelconque pays du tiers-monde.

Paris, sa Mairie, sa DPP ont fait à cette occasion montre d'une piètre mascarade. On a fait offense à Paris. La ville qui dépasse les 50 000 en nombre de fonctionnaires n'a pas pu diversifier la composition d'une brochette de jurés ! C'est un crime que de bafouer l'esprit du concours,

de la compétition et de l'impartialité. On a fait dans la caricature et il faut déterminer la responsabilité dans toute cette affaire. Car il y a affaire !

Le devoir citoyen commande de dénoncer cette transgression au principe de recrutement dans la Fonction publique qu'est le concours. Ce principe – faut-il le rappeler – est inscrit dans la loi, il est consacré par la Constitution et il émane de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, l'acte fondateur de la République.

A.O



Délib DPP ☺ Libre comme un Vélib

présences, vous avez un jury présidé par l'adjoint au sous-directeur de la DPP, et composé d'un chef de circonscription de la DPP, un autre chef de circonscription de la DPP lequel est flanqué de son TTPS chef de pôle et appartenant bien évidemment... à la DPP. Ils sont alignés dans un ordre hiérarchique presque parfait et dans une formation monolithique sans le moindre soupçon d'impureté. Aucune autre administration n'a été admise dans ce clan si bien ordonné. Pas même la présence d'un représentant d'une autre direction de la Ville de Paris ni de représentant du personnel pour s'assurer de la régularité des auditions à l'oral. Cela ressemble

DÉCLARATION DROIT DE RETRAIT

En application de l'arrêté du 15 mars 2001 NORFPPA0110020A

En principe, les fonctionnaires ne peuvent se prévaloir du droit de retrait lorsqu'ils exercent leurs fonctions dans le cadre des missions de secours et de sécurité des personnes et des biens. Mais, eu égard aux circonstances actuelles, voici un modèle de rapport type destiné aux agents non armés qui portent un uniforme sur la voie publique. **(Source SDPM)**

Paris le, **/**/****

Service :

Nom, prénom :

SOI :

A l'attention de.....

S/C.....

Objet : demande de droit de retrait en n'assurant pas de mission sur la voie publique.

Vu l'arrêté du 15 mars 2001 et notamment son article 2 ;

Vu l'état d'urgence déclaré le 14 novembre 2015 sur le territoire national et renforcé pour l'Ile de France ;

Notre service n'étant pas équipé d'arme à feu ; Je considère, compte tenu des moyens dont je dispose, que je ne suis plus en mesure d'exercer mes missions en toute sécurité, sans mettre en danger mon intégrité physique de manière particulièrement grave.

En effet, je ne suis pas en mesure d'assurer ma propre sécurité et par conséquent celle des administrés.

Je demande donc à faire valoir mon droit de retrait en n'assurant pas de missions sur la voie publique.

Naturellement, j'interviendrai sur demande, aux interventions urgentes pour porter assistance aux personnes en danger.

J'en ai référé à mon syndicat CGT/ASPS, afin de faire respecter mes droits.

Signature

PhH

Problématique des jardins primés

Les agents d'accueil et de surveillance affecté à un jardin primé au concours des décorations florales perçoivent une prime de 95 €, 79 € ou 64 € respective au premier, deuxième ou troisième prix. Cette rétribution a été mise en place par la DEVE depuis le 19 mai 2011.

Le syndicat CGT A.S.P.S. considère que le fait de refuser cette prime, sous prétexte

En conclusion, refuser cette prime selon la réponse du chef du SEJ, n'a pour but que de faire encore des économies sur le dos des agents.

Voici la réponse du chef du SEJ : «...on ne peut pas considérer qu'un tel agent a participé activement à la préservation du site entre les mois de juin, juillet et août (le prix est attribué début septembre), s'il était en congés en juillet et en août... ».



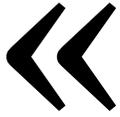
d'une absence pour congé ou pour arrêt maladie, est une discrimination envers les agents.

En effet, la surveillance des parcs et jardins n'est pas individuelle, mais bien un travail d'équipe tout au long de l'année. De plus, au niveau horticole, les jardiniers de la ville ne font pas un travail synthétique, mais bien un travail de culture sur les 12 mois de l'année.

En conséquence, la CGT demande à chaque agent qui aurait été discriminé, de faire un courrier à la direction et de nous en transmettre copie.

S.C

Pour un service public digne de ses missions



Le service public avec la police administrative constituent les deux missions essentielles de l'administration. Le service public a vocation à satisfaire un besoin d'intérêt général ».

Depuis des années, nous assistons à un effritement inexorable de la qualité du service rendu au public au sein de la fonction publique.

Les causes inhérentes à de tels dysfonctionnements sont au moins de deux ordres : le manque d'effectif probant et croissant et l'absence de dotations et de moyens d'actions.

D'où cette équation : comment faire du + avec du - ? Une telle opération demeure un casse-tête inextricable pour tous les agents de manière générale et de façon singulière pour les agents de la fonction publique notamment pour les agents des cimetières Parisiens.

Toujours plus de responsabilités avec moins de moyens pour agir.

Il est bon de constater qu'une telle dégradation du service publique induit de manière tendancielle des conséquences au niveau de la santé des agents : malaise au travail, surcharge de travail, conflits entre les agents et leurs hiérarchies, burn-out, stress, etc... Nous comprenons mieux que de telles suppressions de postes et de moyens logistiques agissent de manière indéniable sur la qualité du service due au public et par ricochet sur le bien-être des agents au travail. Pas besoin d'être un grand grec pour admettre que plus de tâches avec moins d'agent est multiplicateur de facteurs de risques au travail. La question de la santé au travail est plus que jamais une question pertinente et d'actualité.

Nos propos vont surtout s'articuler autour des différentes problématiques au sein des cimetières parisiens : **notamment, le manque d'effectif qui impacte de manière durable sur la qualité du service, de plus en plus de portes fermées, surcharge de convois alloués à un seul agent sur certains sites, demandes de mutations. Le manque d'effectif agit aussi sur la responsabilité des agents ; la transgression des fiches de postes est aussi une conséquence du manque d'effectif.**

Pourquoi faire plus pour gagner moins, toute en sachant que le point d'indice est gelé depuis plusieurs années, alors que tout augmente.

Afin de pallier aux différentes conséquences de cet état de fait, nous avons le devoir de mettre au point un plan de travail efficace afin d'améliorer en profondeur notre outil de travail.

Notre stratégie passe inéluctablement par une mobilisation cohérente empreinte de solidarité, née d'une vision globale incluant les 3 versants de la fonction publique. **Nous devons faire par ailleurs, un état des lieux de nos revendications afin de les inscrire dans une perspective mobilisatrice avec la prise en compte non seulement des enjeux, mais aussi des changements qui sont d'ordres sociologiques. Nous devons retrouver la confiance des acteurs.**

Dans un contexte socio-économique et politique morose, ou le mot flexibilité est devenu un mot-valise, nous devons faire appel à la mobilisation sur nos revendications. Seule la lutte dans la ténacité est en capacité de payer. En nous mobilisant, sur nos revendications bien définies, nous créons le rapport de force qui fera plier l'administration.

Aujourd'hui plus que jamais nous avons la preuve tangible des conséquences aigües du manque d'effectif au sein des cimetières parisiens.

Conséquences qui se traduisent souvent par un manque de motivations.

Bref rappel : les cimetières parisiens sont des cimetières administrés par la Ville de Paris, ce qui inclut à la fois les cimetières situés à l'intérieur des limites communales (Intra-muros), mais aussi plusieurs autres situés à l'extérieur, dans des communes de la petite couronne (extra-muros). Ils sont au nombre de 20, dont 14 intra-muros et 6 extra-muros.

Dans la perspective d'améliorer notre manière de servir, les revendications portent sur les effectifs, revalorisation des primes selon les missions confiées, meilleure gestion des congés (notamment les fêtes religieuses), amélioration des équipements et entretien des locaux.

JT

« Polyvalence Vs Polycompétence »

Excellent ! L'Hôtel de Ville de Paris reconnaît une nouvelle discipline olympique : **la nage à contre-courant**. A l'heure où notre direction (DPP) nous incite à être "multitâches", le service de sécurité de l'Hôtel de Ville multiplie les pools pour créer des petits noyaux d'ISVP dont la spécialité est d'être à la surveillance vidéo ou encore d'assurer en priorité la protection de madame la Maire...A notre grande stupéfaction car pendant des années, les équipes fonctionnaient par roulement sur tous les postes référencés : 5 et 3 rue Lobau, 4 place de la Libération, 29 rue de Rivoli, galerie du Maire, salons et Conseil de Paris sans déplorer le moindre incident.

Les POOLS d'excellence ont fleuri, sans fiche de postes, sans critères avoués ni votés en CT (Comité Technique) avec pour résultat de limiter les effectifs sur des points particuliers : PCS, opérateur et sécurité du Maire. Ces mêmes effectifs sont réquisitionnés presque en totalité pour occuper ces POOLS, notamment ceux d'Opérateur et de la sécurité du Maire.

Ils ne s'autogèrent pas comme cela avait été

avancé car le manque d'effectif chronique et ses restrictions empêchent un fonctionnement optimum.

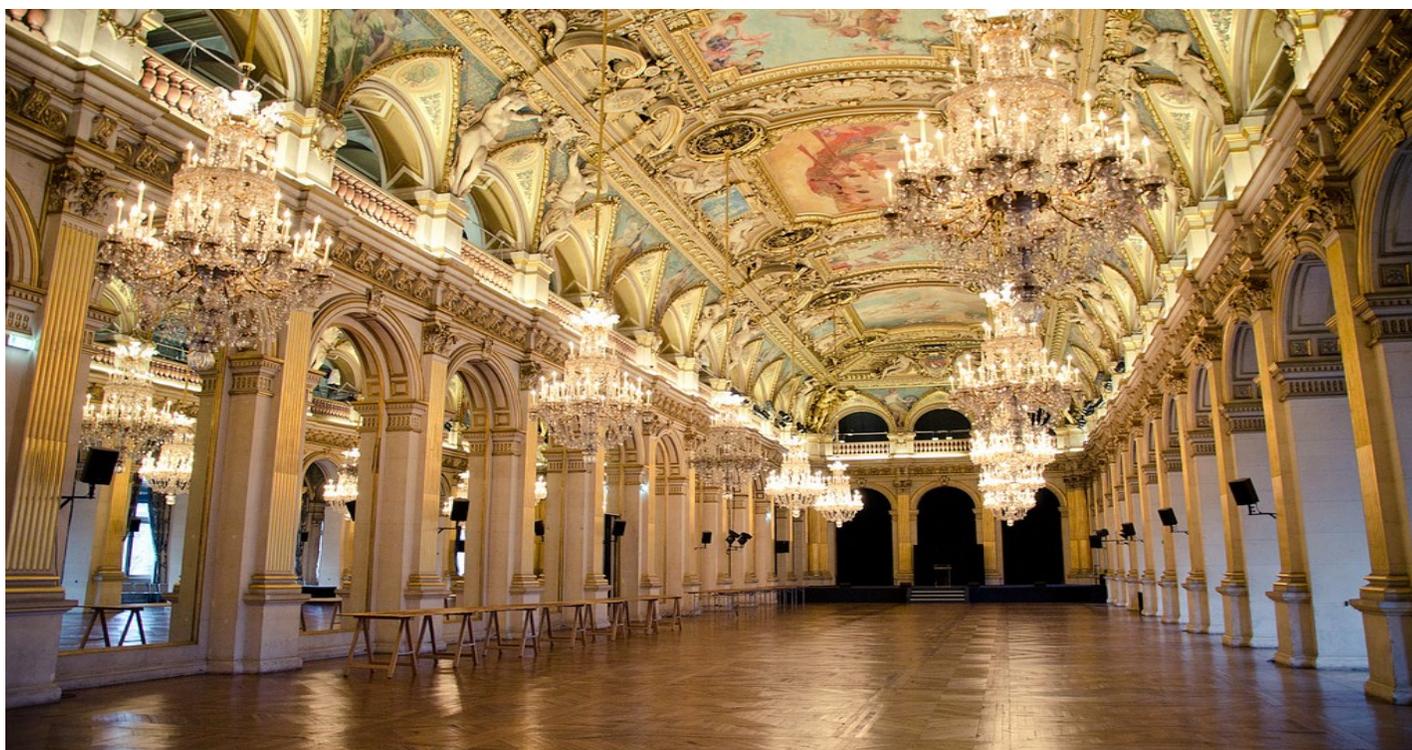
Des « bouche-trous » sont tolérés les weekends et les jours fériés.

Ces collègues sont quant à eux, par conséquent, plus exposés aux aléas climatiques, aux troubles musculo squelettiques (TMS) et au stress, alors que les collègues réquisitionnés sont écartés des activités des points de contrôle au contact du public.

La **polyvalence** des ISVP a toujours été la force des effectifs de l'Hôtel de ville ce qui a toujours permis une grande réactivité et efficacité lors d'évènements majeurs. Hélas la « **poolyvalence** » ne contribue pas à cette efficacité car elle réduit les effectifs et leurs compétences professionnelles à plus forte raison.

Ce double discours et état de fait ne saurait perdurer

Affreux.Jojo & Miaou





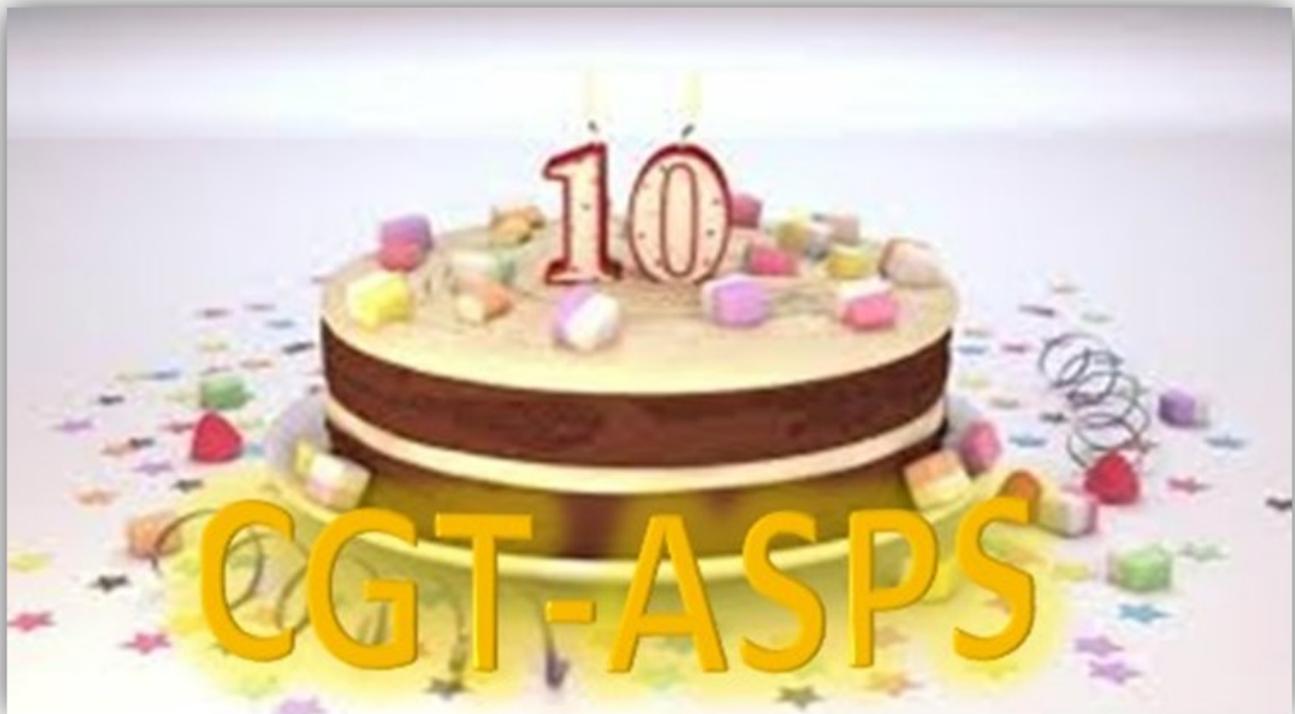
10 ans déjà !!..



Le syndicat CGT A.S.P.S a été créé en juin 2006 dans l'optique de réunir les agents assermentés, principalement les agents d'accueil et de la surveillance et les inspecteurs de sécurité dont les missions sont certes différentes mais au demeurant complémentaires. Dès sa première année le syndicat a su mettre l'accent sur la communication via le web en créant son propre site qui est devenu au fil du

teur incontournable dans le dialogue social et reconnu comme un authentique défenseur des agents et de leurs acquis.

En ce moment présent, nous sommes conscients que la nouvelle réforme modifiera profondément le paysage syndical en raison de l'agglomération de plusieurs corps de métier au sein d'une même direction.



temps une référence pour les personnels de sécurité et de la surveillance.

L'autonomie de la CGT-ASPS a permis, entre autres, la multiplication de l'expression individuelle sans occulter la notion du partage des idées et des opinions qui constitue le ciment entre ses membres. Les valeurs de confiance et de concertation ont abouti vers une base électorale élargie jusqu'à conquérir des instances où la CGT fut historiquement écartée à l'instar de la CAP 36 des inspecteurs de sécurité.

Aujourd'hui notre syndicat est devenu un ac-

Notre force découle de nos valeurs inchangées et le capital confiance investi par les camarades ainsi que nos collègues.

Enfin nous rappelons la main tendue aux autres partenaires sociaux dans le but de concourir à la défense des agents, de l'intérêt général et préserver la fonction publique de menaces futures.